

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-19-2016

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-19-2016 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-2008 RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) DE CERTAINS SECTEURS DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

PRENEZ AVIS :

1. Que le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté le **16 août 2016**, le projet de règlement suivant et intitulé :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 156-19-2016

Règlement amendant le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de certains secteurs de la Ville de L'Assomption numéro 156-2008 et ses amendements afin :

- **D'ajouter le secteur de PIIA n° 40 applicable à la zone H3-27 (*terrain privé adjacent au parc des Moissons*) – secteur résidentiel à l'intersection du boulevard Pierre-LeSueur et de la rue Rémi-Lachance.**
- 2. Qu'en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c.A-19.1)*, une assemblée publique de consultation touchant ce projet de règlement sera tenue le **mardi 30 août 2016, à 19 h 10**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval, à L'Assomption.
- 3. L'objectif de ce projet de règlement est :
 - D'ajouter le secteur de PIIA n° 40 applicable à la zone H3-27 (*terrain privé adjacent au parc des Moissons*) – secteur résidentiel à l'intersection du boulevard Pierre-LeSueur et de la rue Rémi-Lachance.



4. Qu'au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou toute autre personne désignée, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.
5. Que le projet de règlement numéro 156-19-2016 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
6. Que le projet de règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 399, rue Dorval et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, et ce, aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à L'Assomption, le 17 août 2016 et publié le 23 août 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville